

«Joël GUERRIAU - Opération Sac de livres - « L'accord entre les professionnels du livre et La Poste doit être respecté » »

18/06/2014

# Joël GUERRIAU - Opération Sac de livres - « L'accord entre les professionnels du livre et La Poste doit être respecté »

*Joël Guerriau, sénateur Maire de Saint-Sébastien sur Loire, a interpellé la ministre de la culture et de la communication lors des questions orales au Sénat. Dans le contexte d'une économie du livre très vulnérable (- 9 % de ventes de livres en volume sur les 3 dernières années), le sénateur s'étonne que l'opération « Sac de livres » visant à valoriser la lecture et fruit d'un accord entre les professionnels du livre et La Poste ne soit pas respectée.*

Afin de valoriser la lecture et de soutenir la filière du livre, l'Etat a obligé La Poste à proposer le service « Sac de Livres » qui permet aux professionnels de ce secteur, éditeurs et libraires, d'expédier des colis de livres à des tarifs préférentiels.

Si le sénateur souligne le bien fondé de cette démarche, il déplore néanmoins que « La complexité de la procédure et le manque d'information des employés de La Poste empêchent le fonctionnement de ce service et portent préjudice aux professionnels du livre ».

« Cette offre de prix a été mise en place dans l'intérêt de la culture. La procédure est peut-être fastidieuse et l'information sans doute mal relayée mais les libraires et éditeurs doivent-ils y renoncer parce que La Poste n'applique pas ce partenariat établi par l'Etat ? » s'interroge le sénateur.

Se faisant le porte-parole des professionnels qui lui ont relayé leurs doléances, le sénateur a demandé à la ministre s'il était possible d'obtenir des services postaux une amélioration indispensable du service « Sac de livre »

Joël Guerriau a rappelé, et soutenu, les demandes de la profession à l'égard du service « Sac de Livres » :

- donner des informations aux professionnels et simplifier la procédure ;
- informer les employés de La Poste au sujet de l'existence de ce service ;
- assurer le « suivi » des « sacs de livres » en les numérotant ;
- garantir un remboursement du colis en cas de perte.

« Préserver la lecture est primordial et seules des mesures de soutien à l'économie du livre le permettront » a conclu Joël Guerriau.

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS  
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr  
Internet : [www.udi-uc-senat.fr](http://www.udi-uc-senat.fr)  
Twitter : [@UC\\_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)  
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)